

DE ROUBAIX-TOURCOING

Fâcheux Décret

Une réduction des droits de douane sur les blés est nécessaire

Pour loubables qu'elles soient, les mesures gouvernementales de protection de l'Agriculture...

Beaucoup sont devenus propriétaires des terres dont les blés étaient simples locataires...

Un droit protecteur de 7 francs au quintal paraîtrait peut-être suffisant et même nécessaire...

Un droit protecteur de 7 francs au quintal paraîtrait peut-être suffisant et même nécessaire...

Une éclaircie, il est vrai, semble déchirer le sombre horizon, chargé de nuages menaçants...

Depuis quelques jours, des quantités d'excellent froment nous arrivent de l'étranger...

Les droits prohibitifs ne profitent pas aux cultivateurs, au moins dans nos régions libérées...

Seuls les accapareurs qui ont saisi avec empressement ces circonstances particulières pour tout raffer dans nos fermes dévastées...

Par suite des cupidités et habiles agissements des oiseaux de proie, dont le vol rapace est abattu sur le pays, le geste du Gouvernement va directement à l'encontre du but visé.

L'ensemble des cultivateurs ne retire aucun avantage du décret ministériel et nos populations voient avec inquiétude la hausse continue du prix du pain...

Libérés de la concurrence étrangère et exerçant un monopole de fait, les détenteurs de blés, avec des complications évidentes, se livrent à des manœuvres lucratives, restées jusqu'à ce jour impunies et renouvelées sans vergogne.

Depuis quelques semaines, chacun a pu constater à Lille et ailleurs que le pain blanc peut-être trop blanc pour être honnête et de bonne constitution, devient vite crevasé, sec, friable, à peu près immanquable. C'est la preuve qu'une certaine dose de farine de riz se mélange, dans l'hypocrisie des moutures ou des pétrins à celle de froment.

Le Service de la répression des fraudes ignore-t-il des manœuvres ? Pour assurer à nos populations un pain de bonne qualité et à prix raisonnable, une double mesure s'impose d'urgence : réduire les droits de douane sur l'importation des blés étrangers, pour alimenter le marché et sortir des hangars où elles s'étaient les réserves du ravitaillement.

A cette double condition, nous verrons aussitôt les spéculateurs rentrer leurs griffes et la cote de la vie diminuer.

Si une main énergique voulait sabrer les abus, nous aurions un excellent pain à NEUF OU DIX SOUS LE KILO. Les cultivateurs, les meuniers, les boulangers et les intermédiaires y trouveraient encore leur profit et l'on ne verrait aucun d'eux réduit à la mendicité.

On nous fera peut-être observer que la question est complexe et que beaucoup d'intérêts respectables se trouvent en jeu. Sont-ils supérieurs à celui du pays ? Une alimentation saine, abondante accessible à tous, est indispensable à la masse ouvrière pour produire et assurer notre renaissance économique. Les barrières factices qui s'opposent à cet essor doivent être renversées.

E. POLVENT.

La fâcheuse aventure d'une jeune américaine

Il y a un an elle fut épousée... par une femme !

New-York, 20 mai. — Il vient d'arriver à Lille Jeannette Simmons une désagréable aventure. Dans un restaurant, elle fit la connaissance de cet homme qui se montra fort aimable avec elle. Elle accepta finalement le mariage, qui fut célébré aujourd'hui. Mme Simmons est venue dénoncer son mari à la police de Des Moines (Ohio) en disant qu'elle avait été indolument trompée et que son mari n'était qu'une femme, Mme Jeanne Gail.

Mardi, Rentrée du Parlement

Le grand débat politique serait ajourné au 26

Le Parlement reprend mardi prochain ses travaux. La Chambre devait être aussitôt abordée la discussion des interpellations sur la politique générale du cabinet et les conséquences de la conférence de Gênes. Mais, il est à prévoir que dans les deux assemblées, aussitôt après l'hommage rendu par les présidents de la Chambre et du Sénat à la mémoire de M. Paul Deschanel, ancien président de la Chambre et ancien président de la République, la séance sera levée en signe de deuil.

Le grand débat politique qui devait inaugurer la rentrée de la Chambre serait ainsi ajourné au vendredi 26 mai.

Le chiffre d'affaires et la taxe de luxe

Le rapporteur général de la commission des finances, M. Henri Bérenger, a mis à profit l'intercession d'avril-mai pour préparer le rapport concernant la loi sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe. On sait qu'à propos de cette dernière loi le ministre des finances a soumis à la commission sénatoriale tout un ensemble de remaniements et de modifications qui nécessiteront un débat complet devant le Sénat.

Ce projet n'a pas été sans susciter de nombreuses préoccupations dans le monde du commerce et M. Henri Bérenger a reçu ces jours derniers au Sénat de nombreuses délégations venues apporter à la commission leurs doléances et leurs observations : chambre syndicale des industries de luxe à Paris, chambres de commerce des principaux ports, délégués des courtiers et artisans, association de la graineterie et de la meunerie, syndicats de l'alimentation, etc.

Le rapporteur général espère saisir ultérieurement ses collègues des premiers jours de la rentrée dans le sens d'un assouplissement indispensable de la manière fiscale en ce qui concerne le chiffre d'affaires et la taxe de luxe.

SE MARIER A CET AGE... A Stratford-sur-Avon, en Angleterre, sir William Boyd Dawkins, fameux géologue, vient de se remarier à l'âge de 83 ans. Sa première femme, qu'il avait épousée en 1866, est morte l'année dernière.

Une Béthunoise a tenté de tuer son amant

En le révolvrisant pendant son sommeil elle ne fit que le blesser

Marie Canonne, 33 ans, originaire de Beuvry, qui tient l'estaminet du « Champ-de-Mars », rue du Tir, à Béthune, avait fait connaissance, pendant qu'il était en garnison à Béthune, de Denis J.-B., 32 ans, chaudronnier, originaire de Herbécourt (Somme).

Après la démobilisation, Denis vit demeurer avec Marie Canonne. Des scènes de jalousie assez fréquentes venaient troubler l'harmonie du ménage, au point qu'à plusieurs reprises, Marie Canonne voulait rompre avec son amant; mais ce dernier, d'une nature paresseuse, se gardait bien de partir.

Vendredi vers 5 heures du matin, dans une minute d'affolement, Marie Canonne, n'y tenant plus, s'arma d'un revolver et, pendant que Denis dormait, elle tira sur lui. Une balle atteignit l'homme au front. Heureusement, elle glissa sur l'os et ne fit qu'une blessure légère.

Aussitôt informé, M. le commissaire de police ouvrit une enquête. Marie Canonne fut arrêtée, puis conduite au parquet et écrouée.

Un sinistré a été brûlé vif dans sa hutte

Amiens, 20 mai. — Comme beaucoup de sinistrés de la région, M. Eugène Lejeune, âgé de 68 ans, d'Étampes, près de Bray-sur-Somme, vivait dans une hutte. Le feu ayant pris dans cette dernière, le vieillard ne put sortir et fut brûlé vif. Il respirait encore quand on put le dégager, mais il succomba presque aussitôt après d'atroces souffrances.

Un jeune enfant qui se trouvait également dans la hutte a été gravement brûlé, mais on espère le sauver.

Un meurtrier présumé est envoyé au bagne

Versailles, 20 mai. — Pierre Rimbart, domicilié à Grosrouvre (près Rambouillet), accusé de tentative d'assassinat sur la personne de M. Destandres, cultivateur à Grosrouvre, a comparu devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Malgré les dénégations de l'accusé et l'insistance de la victime à reconnaître en lui l'agresseur, le jury a rapporté un verdict affirmatif mais accordant à Rimbart des circonstances atténuantes. En conséquence, Rimbart est condamné à 10 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour. En entendant le verdict, Rimbart s'est effondré en larmes sur son banc.

Le ministre de l'Agriculture va venir à Phalempin

Répondant à l'invitation qui lui avait été faite par M. Macarez, Président de l'Office Agricole Départemental du Nord, Vice-Président de la Commission d'Agriculture de la Chambre, M. Henry Chéron, Ministre de l'Agriculture, a bien voulu accepter de venir au nom du Gouvernement, présider l'inauguration de l'Exposition de Mécanique Agricole de Phalempin, le 27 Mai à 14 heures, ainsi que le banquet qui suivra cette cérémonie.

Les Fêtes grandioses de la Renaissance à Lille

Elles vaudront d'illustrées visites à la Capitale des Flandres

Les fêtes de la Renaissance, qui doivent avoir lieu à Lille les 4 et 5 juin prochain, promettent d'être pleinement réussies. Le concours de musique, le concours de tir à l'arc et à l'arbalète, le défilé des géants de Flandre et de Belgique, le cortège des Reines, les chars des corporations, les charrettes, celui de la Reine des Fleurs, tout cela formera quelque chose de prodigieux. Enfin, et nous insistons aujourd'hui particulièrement sur ce point, d'illustrées visites seront, en ce jour d'allégresse, les « invités » de la capitale des Flandres.

Parmi eux, citons M. Max, le bourgmestre de Bruxelles, dont nous donnons aujourd'hui la photographie.



M. MAX, bourgmestre de Bruxelles

On sait quel fut le rôle, la conduite héroïque de M. Max pendant la guerre. Quand les Allemands entrèrent à Bruxelles, en 1914, ils y trouvèrent à la tête des édiles municipaux de cette ville quelqu'un qui sans morgue, sans vantardise, mais avec une dignité simple, mais indomptable, une énergie méprisante, refusé de se plier, de se humilier devant l'étranger.

Cet homme de cœur, prototype du bon citoyen, c'était M. Max.

Rien ne put le faire plier, ni avances déguisées, ni les menaces, ni l'exil. Pour la première fois depuis la guerre, M. Max vient officiellement en France, invité par une municipalité française.

Lille, ville-sœur de Bruxelles, lui fera, nous en sommes convaincus, une réception triomphale et les nombreux étrangers qui seront ce jour-là en la capitale des Flandres se joindront aux Lillois pour acclamer celui qui fut pendant la guerre un modèle pour tous les bons patriotes.

En ce qui concerne le concours-cortège du 5 juin, il est rappelé aux concurrents que la clôture des adhésions est fixée au 21 mai, les feuilles d'adhésion devant être adressées au service des fêtes de la mairie de Lille.

Pour éviter toute réclamation, les concurrents de la catégorie des réclames sont instamment priés de faire parvenir, sans tarder, les croquis, dessins ou maquettes de leurs sujets ou de leurs chars à l'effet de les faire examiner préalablement par la commission technique du concours. Les dits sujets : chars, groupes-réclames, ne seront autorisés à participer au concours-cortège du 5 juin, qu'après décision spéciale de la commission, laquelle avisera en temps utile les intéressés.

Des vestiges gallo-romains ont été découverts à Amiens

Amiens, 20 mai. — En effectuant des travaux de terrassement pour la reconstruction des immeubles détruits par les bombardements à Amiens, rue de Heaumont, on découvrit il y a quelque temps des vestiges gallo-romains du plus haut intérêt : ce sont des restes de tombeaux, des fûts de colonnes, des sculptures, etc.

Ces découvertes dans leur ensemble paraissent révéler en ce lieu des ruines d'un vaste édifice, mais les propriétaires remançant la poursuite des travaux de reconstruction, les fouilles devinrent impossibles et les ruines sont maintenant enfouies sous le béton.

Les archéologues amiénois se sont émus de cet état de choses et sur la plainte du maire d'Amiens transmise par le Préfet de la Somme au Ministère des Beaux-Arts, on prévint la reprise des fouilles par ordre supérieur.

Une mine belge cesse son exploitation

1.500 OUVRIERS VONT DEVOIR CHOMER

Mons, 20 mai. — La Société du Charbonnage de Rieu-du-Cour, à Quaregnon, vient de prendre la grave décision de cesser l'exploitation de tous ses puits. Elle en a avisé son personnel par voie d'affiches, l'informant qu'il serait licencié dans la quinzaine.

La fermeture du Rieu-du-Cour va provoquer le chômage forcé d'environ 1.500 ouvriers. Déjà on s'occupe de leur situation et il est probable que l'on parviendra à les employer presque tous, dans les autres charbonnages de la région boraine; mais, presque partout, le personnel est déjà trop nombreux pour qu'on puisse l'occuper tous les jours et l'on ne fait plus que quatre ou cinq jours par semaine. La nouvelle situation ne sera pas pour améliorer l'année.

Depuis plusieurs années, la Société du Rieu-du-Cour éprouvait de grandes difficultés d'exploitation, que l'intervention des Etablissements Cockerill n'a pu annuler. La crise que traverse actuellement l'industrie charbonnière a été d'avantage encore la fermeture des puits.

« Le gendarme » est prêt pour l'échéance du 31 mai

S'il l'Allemagne ne paie pas, la France pourrait agir seule

Paris, 20 mai. — Dans une lettre adressée au M. Poincaré, M. Klotz, député, a exprimé sa surprise des déclarations au Communiqué de M. Chamberlain, relatives à l'engagement du gouvernement français de renoncer à toute action séparée de la France, en vue d'assurer l'exécution du traité.

Il espère qu'il y a un malentendu et ajoute qu'un pareil engagement ne pouvait en effet, être pris sans l'assentiment des Chambres, car il eût constitué une dérogation grave au Traité de Versailles.

M. Poincaré a répondu que le gouvernement français n'a jamais consenti aucune renonciation de ce genre. Il est vrai qu'après l'occupation de Francfort en 1920, à la suite d'un échange de vues les gouvernements britannique et français ont été d'accord pour maintenir l'unité d'action dans toutes les questions internationales relatives à l'exécution du traité.

Mais à cette date, le débat portait exclusivement sur une action isolée, non prévue par le traité. Au contraire, pour l'échéance du 31 mai, si un manquement volontaire de l'Allemagne est constaté, le gouvernement se concertera avec ses Alliés.

Il fera tout pour obtenir leur concours, mais à défaut d'accord, il conservera tous les droits que le Traité lui confère.

Le Conflit du pain ne serait qu'un « bluff »

Paris, 20 mai. — Le syndicat des ouvriers boulangers décidait avant-hier de se mettre, si besoin était, à la disposition des pouvoirs publics pour assurer le ravitaillement en pain de la population parisienne. Mais la Fédération de l'alimentation a pris hier une décision contraire.

Il est vrai que les considérations de cette décision sont de nature à rassurer les Parisiens. La première raison donnée par la Fédération est en effet que celle-ci considère « la menace faite par les patrons boulangers comme un bluff, et qu'elle ne croit nullement au danger pour la population de manquer de pain la semaine prochaine. »

Mais il y a de bonnes raisons. La principale est que la Fédération s'attend à voir les patrons boulangers prendre prétexte de la taxe qui leur est imposée pour réduire les salaires ou priver les ouvriers du bénéfice des lois de protection du travail; huit heures, repos hebdomadaire, etc. Si les ouvriers sont amenés à faire grève, les boulangers, dit la Fédération, ne pourront pas prendre le parti des patrons contre les ouvriers. Prendre aujourd'hui le parti des pouvoirs publics contre les patrons serait jouer un rôle de dupe.

Des voleurs d'auto n'ont pas été loin

Amiens, 20 mai. — Un habitant d'Amiens M. Cardinal avait décidé de vendre son automobile à un américain qui lui avait été présenté par le directeur parisien qui lui avait rendu cette voiture.

Les trois personnes essayaient la voiture qui roulait entre Amiens et Saint-Picquien dans la direction de Paris.

M. Cardinal a été invité à descendre pour rechercher un soi-disant bruit anormal qui se faisait entendre de l'arrière de l'automobile. Pendant qu'il examinait la voiture, le voleur et l'acheteur ont remis l'automobile en marche et ont disparu.

Toutes les brigades de gendarmerie ont été aussitôt prévenues. L'acheteur et le courtier ont été arrêtés à Clermont.

La liberté est rendue au marché des Rentes

Paris, 20 mai. — La dernière étape du retour à la liberté de nos routes de guerre a été franchie hier, avec un succès que l'ambiance favorable du marché permettait d'ailleurs d'espérer. Le 6 % 1920 a, en effet, bénéficié de transactions très importantes, durant la séance, une cotation d'une longue série de cours échelonnés entre 92,40 premier cours, 92,50, plus haut cours inscrit pendant la séance, et 92,60 dernier cours. L'écart avec le cours nominal, qui était jusqu'ici de 94 francs, est donc finalement inférieur à 1 point 1/2.

La mesure qui vient d'être appliquée marque une date importante dans l'histoire de notre crédit public; elle consacre l'abolition de dernières mesures transitoires d'exception qui avaient imposées les conditions particulières nées de la guerre et du bouleversement économique entraîné par elle.

Tout possesseur de rentes françaises, quel que soit son type, pourra donc désormais négocier ses titres de dix dixièmes suivant le jeu de la loi de l'offre et de la demande; et l'empire revêtu des maintenant par les transactions permet d'ajouter qu'il sera en mesure de mobiliser pour ainsi dire instantanément son titre de créance sur l'Etat.

Haubourdin va recevoir la Croix de guerre

Paris, 20 mai. — M. Raymond Poincaré a présidé ce matin au Quai d'Orsay un Conseil de cabinet, auquel il a donné connaissance des derniers télégrammes de Gênes. M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a été désigné pour présider le 11 juin, la cérémonie de remise de la croix de guerre à la ville d'Haubourdin (Nord).

Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

Un instituteur centenaire

Nîmes, 20 mai. — Hier, a été célébré à Bargoin-sur-Cèze, le centenaire de M. Yves Caslequier, instituteur retraité. Deux de ses élèves, âgés de 70 et 72 ans, étaient présents. M. Castanier, qui est aveugle, peut néanmoins ces années, malgré son infirmité et jouit d'une mémoire fidèle et d'un esprit lucide.

Crime atroce d'une mère folle

Elle noya sa fille après l'avoir égorgée et jetée par la fenêtre

Anney, 20 mai. — Toute la région vient d'être profondément émue par un drame terrifiant qui se déroula au hameau de Cloutemerange, à huit kilomètres du Vieux-Sallaz; dans une crise de folie subite, Mme veuve Pauthex, née Céline Duchosal, 42 ans, a tué la plus jeune de ses filles, Jeanne-Henriette, âgée de sept ans.

Après la mort de son mari, Mme Pauthex avait envoyé à Paris sa fille aînée, Louise. A peine l'enfant avait-elle retourné en cette dernière session du Conseil général — à réclamer la constitution d'une commission spéciale, chargée d'étudier cette question et de rechercher les meilleures conditions d'organisation de l'inspection médicale scolaire dans notre département.

Telle était la déclaration que M. le docteur Genevrier apportait, il y a quelques mois, à la tribune du Congrès international d'hygiène sociale pour les régions dévastées et qui nous incitait, — au cours de la dernière session du Conseil général — à réclamer la constitution d'une commission spéciale, chargée d'étudier cette question et de rechercher les meilleures conditions d'organisation de l'inspection médicale scolaire dans notre département.

Comme l'enfant résistait, sa mère la lança du premier étage et s'élança à sa suite. Des empreintes relevées sur les vitres laissent deviner la lutte atroce qui précéda cette chute sur la route, la petite Henriette n'étant pas morte; sa mère la prend, court jusqu'à Crillon, petit ruisseau qu'une grosse pluie a transformé en torrent boueux, et l'enfant disparaît.

Mme Pauthex s'accroupit sur le petit corps qui fressillait et palpait encore quelques minutes.

Le malheureux folle resta là, jusqu'au matin. Pourtant, au cours de cette nuit terrible, elle dut, à son tour, tenter de se suicider, car elle porta au cou des entailles profondes.

Le parquet de Bonneville a fait interner Mme Pauthex, qui ne se souvient point de son crime et réclame sa chère petite Henriette.

Une autre irresponsable asphyxia son mari

Le 21 mars, attirés par une forte odeur de gaz et des gémissements, deux voisins des époux Dornegre pénétraient dans le logement de ceux-ci, 11, rue du Four, à Saint-Maur. M. Dornegre était mort. Sa femme et son jeune enfant étaient à moitié asphyxiés.

L'enquête a établi que Mme Dornegre, dans un accès de folie, avait ouvert le robinet à gaz. Involontairement, elle a bénéficié d'un non-jury, les médecins qui l'ont examinée l'ayant déclaré irresponsable.

Une jeune fille victime d'une erreur judiciaire

Elle fut emprisonnée huit jours à la place de la vraie vol use

La justice joue parfois d'une manière trop insouciance avec l'honneur des familles. Une jeune fille, habitant actuellement chez des parents, à Dun-Doulon (Meuse), vient d'en faire la plus douloureuse expérience. Le 10 mai, elle était appréhendée dans ce village sur mandat lancé de Paris. Elle avait été accusée d'avoir commis, le 27 janvier dernier, un vol dans une maison meublée de la capitale. Elle eut beau protester qu'elle n'était jamais venue à Paris et offrir de prouver qu'à la date du vol, elle se trouvait au sein de sa famille, dans le Midi de la France, elle n'en fut pas moins retenue à la maison d'arrêt de Montmédy, où les autorités judiciaires ne manifestèrent aucune hâte d'éclaircir l'affaire.

Ce n'est que le 16 mai, après une véritable protestation de la détenu, qu'on se décida à la transférer à Paris. Là, le juge d'instruction, se rendant compte de l'erreur commise, convoqua le plaignant et le gendarme de la maison meublée. L'un et l'autre affirmèrent que la jeune fille arrêtée n'était pas l'auteur du vol et que son signalement différait beaucoup de celui qu'ils avaient fourni.

La victime de cette erreur judiciaire put quitter, jeudi soir, la prison de Saint-Lazare. A la mère, qui s'étonnait de la liberté avec laquelle on avait procédé, le juge d'instruction déclara que l'erreur provenait soit d'une similitude d'état-civil, soit plus probablement du fait que l'auteur du vol avait dit, pour dévier les soupçons, s'approprier l'état-civil de la jeune fille accusée. Au reste, avant l'arrestation, une enquête au x fins de vérification avait été faite auprès du maire de la commune intéressée.

On peut s'étonner que de telle enquête ait été si superficielle, car il est si facile aux enquêteurs de constater que le 27 janvier, jour de l'entolage, la jeune fille que l'on voit par légitime de soumettre à ces pénibles épreuves, se trouvait dans la Vaulxue auprès de sa mère, à quelques huit cents kilomètres de Paris.

Un mauvais garçon veut incendier la maison maternelle

Assez souvent sans travail et recevant de ce fait les justes observations de ses parents, domiciliés à Saint-Ouen, le jeune Roland de Brameterra, âgé de 17 ans, avait résolu de donner une leçon à sa famille. C'est avec cette intention sans doute qu'il mit le feu au domicile maternel le 23 décembre dernier. Accusé d'incendie volontaire, ce précoce bandit a été acquitté comme ayant agi sans discernement, mais il devra rester en maison de correction jusqu'à 21 ans.

La Fête Commémorative de Notre Dame de Lorette

Paris, 20 mai. — L'Association du Monument de Notre-Dame de Lorette a organisé pour le 21 mai, la fête commémorative qui est célébrée chaque année en l'honneur des héros du tronc d'Artois.

Cette fête sera présidée par le Maréchal Foch.

Dimanche, le cortège officiel se rendra à Notre-Dame de Lorette où le Maréchal Foch prononcera une allocution.

Un grand devoir

L'inspection médicale scolaire est une institution qui s'impose

L'occupation allemande a laissé la population scolaire des régions libérées dans un état sanitaire déplorable. Il est urgent de prendre des mesures de protection en faveur de ces générations compromises par le développement physique et intellectuel. C'est l'inspection sanitaire des écoles qui, seule, peut reconnaître les anomalies ou les tares dont sont atteints les enfants, et qui, seule aussi, peut déterminer quelle est l'œuvre d'assistance dont le petit malade tirera le meilleur profit.

Telle était la déclaration que M. le docteur Genevrier apportait, il y a quelques mois, à la tribune du Congrès international d'hygiène sociale pour les régions dévastées et qui nous incitait, — au cours de la dernière session du Conseil général — à réclamer la constitution d'une commission spéciale, chargée d'étudier cette question et de rechercher les meilleures conditions d'organisation de l'inspection médicale scolaire dans notre département.

Dans une communication qui lui faisait à l'Académie de médecine, M. le docteur Calmette soulignait avec des détails impressionnants, le lamentable état sanitaire de certaines villes de notre Nord et marquait l'impérieuse nécessité de protéger l'enfance.

J'ai déjà cité ici les résultats d'enquêtes menées par M. le docteur Ducamp, directeur du Bureau d'Hygiène de Lille, dans certains faubourgs de Lille. Ils sont particulièrement attristants et disent à nos administrateurs leur devoir.

Certes, nous avons que dans bon nombre de communes et, notamment dans nos grandes villes industrielles, fonctionne déjà un service d'inspection médicale.

Nous connaissons les heureux résultats déjà obtenus, mais nous pensons qu'ils ne sont point suffisants.

Mesures indispensables

Le Congrès d'Hygiène Sociale a marqué la nécessité de l'unité d'action et de méthode.

Il ne peut, certes, être question d'indiquer quel doit être le rôle du médecin scolaire dans la protection de la collectivité scolaire et dans la préservation et la surveillance de l'écolier, disait le rapporteur.

Mais, dans les régions libérées, ce rôle devient particulièrement chargé; la collectivité scolaire a toute entière souffert de l'occupation et la moindre résistance de ses générations d'enfants impose des mesures de protection particulièrement efficaces et énergiques.

Quant aux écoles partiellement ou tout de quelques tares ils sont le plus souvent porteurs. Ce n'est pas à titre d'exception que le médecin scolaire aura à prendre telle ou telle mesure de préservation; c'est à la presque totalité des écoles qu'il devra s'intéresser.

Nous ne voudrions pas insister davantage, certain que, dans tous les milieux, on a compris tout de suite l'intérêt de la mesure que nous recommandons.

Il nous suffira de rappeler qu'un cours de l'une de ses dernières sessions, le Conseil municipal de Paris, à la suite d'un rapport de Charles Joly, décidait la complète réorganisation de service pour la capitale et précisait les attributions confiées aux médecins inspecteurs.

Les renseignements fournis par un examen individuel attentif leur permettraient, en effet : 1. d'appeler l'attention des mères ou maîtresses sur les agitations prises par les élèves et de leur donner des enseignements sur les places à attribuer aux enfants dans la maison meublée; 2. d'indiquer aux parents les enfants dont la constitution générale est faible ou défectueuse (anormaux organiques); 3. de donner leur avis sur les enfants qui leur sont signalés par le personnel enseignant comme arriérés (anormaux pédagogiques).

Un contrôle médical attentif permettra de dépister précocement des maladies ou des infirmités susceptibles de nuire gravement à la santé de l'enfant.

La responsabilité des pouvoirs publics — reconnue lorsqu'un enfant est blessé dans la cour d'une école par suite de l'absence des mesures nécessaires de protection — se trouve, selon nous, également engagée lorsque le défaut de certaines précautions et d'une certaine surveillance compromettent la santé de l'enfant.

Mais la question nous paraît plus haute. L'obligation morale suffit à justifier l'intervention des administrations publiques dans l'inspection médicale des enfants des écoles.

Pierre DELCOURT, Conseiller Général du Nord.

La tragique aventure d'une petite bonne

Elle va mourir pour avoir simulé un attentat

Lyon, 20 mai. — On a découvert dans une chambre de la rue de la République, une jeune fille âgée de 13 ans, Jeanne Moudon, bâillonnée au pied de son lit et profondément endormie par un narcotique. Dans la chambre, tout était en désordre et la porte présentait des traces d'effraction, mais, chose étrange, ces traces étaient apparentes uniquement sur la fenêtre donnant sur la toiture était ouverte. On suppose que le malfaiteur avait dû fuir par là.

La Sûreté se rendit rapidement compte de l'incident. Ayant reçu de ses agents une somme rondelette pour payer des vêtements Jeanne Moudon disparut en catastrophe et simula un attentat et fut pour éviter toute répétition. Elle absorba ensuite plusieurs cachets de véronal. Son état est désespéré.